

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive CE 1907/2006. Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation LChim SR 813.11, 15.12.2020



1/2

VENZAR (W 7306-1) Emballage: 0.5 KG

Version 1

Date de publication par FMC : Janvier 2020

Page de couverture pour la Suisse faite le : 11.01.2023

Sur cette page de couverture ne sont mentionnés que les compléments exigés pour la Suisse, resp. pour le fournisseur. Pour les données complètes de chaque chapitre, prière de se reporter aux chapitres correspondants de la Fiche de Données de Sécurité ci-jointe pour le produit Venzar de FMC.

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial	VENZAR
Utilisation	Herbicide
Importateur/Fournisseur	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Peter Merian-Strasse 84 CH-4052 Basel
Téléphone	+41(0)31 868 35 36
Téléfax	+41(0)31 869 23 39
Producteur	FMC Agricultural Solutions A/S Thyborønvej 78 DK-7673 Harboøre Téléphone: +45 9690 9690 sds.ronland@fmc.com
Numéro d'urgence Suisse	145 (Tox Info Suisse, Zurich)
Numéro d'urgence (FMC) :	+49 69 643 508 409

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement conformément à la réglementation nationale suisse (sur le modèle du Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements)

GHS09
Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger



H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément à la directive CE 1907/2006. Avec modifications pour la Suisse selon la nouvelle législation LChim SR 813.11, 15.12.2020



2/2

VENZAR (W 7306-1) Emballage: 0.5 KG

Version 1

Date de publication par FMC : Janvier 2020

Page de couverture pour la Suisse faite le : 11.01.2023

P280	Porter des gants de protection.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.

Etiquetage exceptionnel

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPe2 : Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).

SECTION 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Pas de compléments → voir pages suivantes.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

Groupe de matériel	–	Page 1 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020
Fiche de données de sécurité conforme à la réglementation de l'UE 1907/2006 tel qu'amendé		Se substitue à la fiche d'Août 2018

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VENZAR 80 WP

Révision : les sections contenant une révision ou de nouvelles informations sont marquées d'un ♣.

♣ SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1. **Identificateur de produit** **VENZAR 80 WP**
Contient du lénacile
- 1.2. **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées** Peut être utilisé uniquement comme herbicide.
- 1.3. **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité** **FMC Agricultural Solutions A/S**
 Thyborønvej 78
 DK-7673 Harboøre
 Danemark
SDS.Ronland@fmc.com
- 1.4. **Numéro d'appel d'urgence**
 Urgences médicales
 Belgique +32 70 245 245
 Canada +1 800 / 331 3148
 France +33 (0) 1 45 42 59 59
 Luxembourg +352 8002 5500
 Suisse 145
 Tous les autres pays +1 651 / 632 6793 (PCV)
- Pour les urgences liées à des incendies, fuites, déversements ou autres accidents +1 703 / 741 5970 (CHEMTREC - PCV)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. **Classification de la substance ou du mélange** Cancérogénicité : catégorie 2 (H351)
 Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400)
 chroniques : catégorie 1 (H410)
- Classification OMS Classe U, il est peu probable qu'il présente un danger aigu si l'utilisation est normale.
- Dangers pour la santé Le lénacile est suspecté d'être cancérigène.
- Dangers pour l'environnement Le produit est très toxique pour les organismes aquatiques.

Groupe de matériel	–	Page 2 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement UE 1272/2008 tel qu'amendé

Identificateur de produit Venzar 80 WP
 Contient du lénacile

Pictogrammes de danger (GHS08, GHS09)



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention de danger supplémentaire
 EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P501 Éliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.

2.3. **Autres dangers** Aucun des ingrédients de ce produit ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

♣ SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. **Substances** Ce produit est un mélange, pas une substance.

3.2. **Mélanges** Voir section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger.

Substance active

Lénacile Contenu: 80% en masse
 Nom CAS 3-Cyclohexyl-6,7-dihydro-1H-cyclopentapyrimidine-2,4(3H,5H)-dione
 N° CAS 2164-08-1
 Nom(s) IUPAC 3-Cyclohexyl-1,5,6,7-tetrahydrocyclopentapyrimidine-2,4(3H)-dione
 Nom ISO/Nom UE Lenacil
 N° CE (N° EINECS) 218-499-0
 N° index UE 613-320-00-6

Groupe de matériel	–	Page 3 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

Masse moléculaire 234.3
 Classification du composant Cancérogénicité : catégorie 2 (H351)
 Dangers pour le milieu aquatique, aigus : catégorie 1 (H400)
 chroniques : catégorie 1 (H410)

Ingrédients à déclaration
 obligatoire

	Contenu (% en masse)	N° CAS	N° CE	Classification
Kaolin	10	1332-58-7	310-194-1	Non classé
Diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium	Max. 2	1322-93-6	215-343-3	Tox. Aigue 4 (H302) Tox. Aigue 4 (H332) Irrit. Oculaire 2 (H319) STOT SE 3 (H335)

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation En cas de gêne, retirer immédiatement de l'exposition. Cas légers : maintenir la victime sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves : consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.

Contact avec la peau Retirer immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer la peau à l'eau. Laver à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau ou à l'aide d'une solution de lavage oculaire, en ouvrant occasionnellement les paupières, jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu. S'il y a lieu, retirer les lentilles de contact après quelques minutes, puis rincer à nouveau. Consulter un médecin l'irritation persiste.

Ingestion Aider la personne exposée à se rincer la bouche à l'eau et à boire plusieurs verres d'eau ou de lait, mais ne pas provoquer de vomissements. En cas de vomissement, laissez la victime se rincer la bouche et boire à nouveau. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inconnu. Dans les essais sur des animaux, de légers symptômes non spécifiques ont été observés uniquement.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter immédiatement un médecin en cas d'ingestion.

Il peut se révéler utile de communiquer cette fiche de données de sécurité au médecin.

Notes au médecin

Aucun antidote spécifique contre cette substance n'est connu. Le recours au lavage gastrique et/ou à l'administration de charbon actif peut être envisagé. Après la décontamination, le traitement de l'exposition doit être orienté vers le contrôle des symptômes et de l'état clinique.

Groupe de matériel	–	Page 4 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. **Moyens d'extinction** Produit chimique sec ou dioxyde de carbone pour feux de faible importance, eau pulvérisée ou mousse pour feux importants. Éviter les tuyaux projetant de l'eau à forte puissance.
- 5.2. **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Les produits de dégradation essentiels sont des composés volatils, malodorants, toxiques, irritants et inflammables tels que les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone.
- 5.3. **Conseils aux pompiers** Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu. Approcher le feu contre le vent pour éviter tout contact avec des vapeurs dangereuses et des produits de décomposition toxiques. Lutter contre le feu depuis un emplacement protégé ou à distance maximale. Endiguer la zone pour prévenir tout écoulement d'eau. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi qu'une tenue de protection.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Il est recommandé de disposer d'un plan préétabli pour la gestion des déversements. Des réservoirs vides et hermétiques doivent être mis à disposition pour recueillir les éventuels déversements.
- En cas de déversement important (impliquant au moins 10 tonnes du produit) :
1. utiliser un équipement de protection individuel ; voir section 8
 2. composer le numéro de téléphone d'urgence ; voir la section 1
 3. alerter les autorités.
- Observer toutes les précautions de sécurité lors du nettoyage d'un déversement. Utiliser un équipement de protection individuel. Selon l'ampleur du déversement, il conviendra éventuellement de porter un appareil respiratoire, un masque filtrant ou une protection oculaire, des vêtements résistants aux produits chimiques, des gants et des bottes.
- Arrêter la source du déversement immédiatement, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter et réduire autant que possible la formation de vapeur ou de poussière, éventuellement en humidifiant.
- 6.2. **Précautions pour la protection de l'environnement** Contenir le déversement pour prévenir toute contamination supplémentaire de la surface, du sol ou de l'eau. Les eaux de lavage ne doivent pas pénétrer dans les canalisations des eaux de surface. Tout déversement non contrôlé dans un cours d'eau doit être signalé à l'autorité réglementaire compétente.
- 6.3. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Il est recommandé d'envisager des moyens d'empêcher les effets néfastes des déversements, par exemple en formant une digue ou en comblant les surfaces. Voir SGH (Annexe 4, Section 6).

Groupe de matériel	–	Page 5 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

Si nécessaire, les canalisations des eaux de surface doivent être couvertes. Les déversements peu importants sur le sol ou une autre surface imperméable doivent immédiatement être balayés ou de préférence aspirés à l'aide d'un équipement doté d'un filtre final à haute efficacité. Transférer dans des conteneurs appropriés. Nettoyer la zone avec un détergent industriel puissant et beaucoup d'eau. Absorber le liquide de lavage sur un absorbant inerte tel que liant universel, terre à Foulon, bentonite ou une autre argile absorbante et transférer l'absorbant contaminé dans des récipients appropriés. Les conteneurs utilisés doivent être correctement fermés et étiquetés.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés.

Les déversements dans l'eau doivent être contenus autant que possible en isolant l'eau contaminée. L'eau contaminée doit être recueillie et retirée pour traitement ou élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sous-section 8.2 concernant la protection individuelle.
Voir section 13 concernant l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dans un environnement industriel, il est recommandé d'éviter tout contact corporel avec ce produit, si possible en utilisant des systèmes fermés avec commande à distance. La substance doit être manipulée par des moyens mécaniques autant que possible. Un dispositif d'aération approprié ou une ventilation d'évacuation locale doit être installé(e). Les gaz d'échappement doivent être filtrés ou traités. En ce qui concerne la protection individuelle dans ce type de situation, voir section 8.

Pour d'informations concernant son utilisation en tant que pesticide, consulter au préalable les mises en garde et les mesures de protection individuelle sur l'étiquette agréée de l'emballage ou prendre connaissance des autres directives ou politiques officielles en vigueur. Si ces dernières n'y sont pas mentionnées, voir section 8.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation.

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Les laver soigneusement après la manipulation. Avant de retirer les gants, les laver avec de l'eau et du savon. Une fois le travail terminé, retirer tous les vêtements et chaussures de travail. Se doucher à l'eau et au savon. Porter uniquement des vêtements propres en quittant le lieu de travail. Laver les vêtements et l'équipement de protection avec de l'eau et du savon après chaque utilisation.

Groupe de matériel	–	Page 6 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

Ne pas déverser dans l'environnement. Ne pas contaminer l'eau lors de l'élimination des eaux de lavage de l'équipement. Recueillir tous les déchets et résidus issus du nettoyage de l'équipement, etc., et les éliminer suivant la procédure en vigueur pour les déchets dangereux. Voir section 13 concernant l'élimination.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt.

Conserver ce produit dans des conteneurs étiquetés et fermés. L'espace de stockage doit être constitué de matériaux non combustibles, être fermé, sec, aéré, comporter un sol imperméable et ne pas être accessible aux personnes non autorisées ni aux enfants. L'affichage d'un panneau d'avertissement indiquant «POISON» est recommandé. La salle doit uniquement être utilisée pour le stockage de produits chimiques. Il ne faut pas y introduire de boissons, d'aliments, de fourrages ni de graines. Une station de lavage des mains doit être mise à disposition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit est enregistré en tant que pesticide et ne peut être utilisé que dans le cadre des applications pour lesquelles il a été enregistré et selon l'étiquette approuvée par les autorités réglementaires.

♣ SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition À notre connaissance, les limites d'exposition personnelle n'ont pas été établies pour l'ingrédient actif de ce produit.

		Année	
Kaolin	ACGIH (USA) TLV	2015	2 mg/m ³ , fraction respirable de l'aérosol
	OSHA (USA) PEL	2015	15 mg/m ³ , poussière totale
			5 mg/m ³ , fraction respirable
	EU, 2000/39/EC tel qu'amendé	2017	Non établi
	Allemagne, MAK	2014	Non établi
	HSE (UK) WEL	2011	2 mg/m ³ , poussière respirable

Toutefois, les autres valeurs limites d'exposition personnelle définies par les réglementations locales peuvent exister, auquel cas elles doivent être respectées.

Lénacile

DNEL	Non établi
PNEC, milieu aquatique	L'EFSA a établi un AOEL de 0,104 mg/kg de poids corporel/jour 0,88 µg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Lorsque ce produit est utilisé dans un système fermé, le port d'un équipement de protection individuel n'est pas requis. L'équipement décrit ci-après est destiné à d'autres situations, lorsque le recours à un

Groupe de matériel	–	Page 7 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

système fermé n'est pas possible ou lorsqu'il est nécessaire d'ouvrir l'appareil. Envisager le besoin de sécuriser l'équipement ou le circuit de tuyauterie avant d'ouvrir.

Les précautions ci-dessous sont initialement destinées à la manipulation du produit pur et à la préparation de la solution à vaporiser, mais peuvent également s'appliquer lors de la vaporisation.

En cas d'exposition accidentelle élevée, une protection personnelle maximale peut être nécessaire, comme un masque respiratoire, un masque facial, des combinaisons résistant aux produits chimiques.



Protection respiratoire

En cas de dégagement produisant une vapeur ou une brume importante, les employés devraient porter un équipement de protection respiratoire avec un filtre de type universel comprenant un filtre à particules.



Gants de protection

Porter des gants résistants aux produits chimiques, par exemple en tissu stratifié, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc nitrile. Le temps de décomposition de ces matériaux pour ce produit est inconnu. Toutefois, elles devraient assurer une protection suffisante. Il est recommandé de limiter les travaux à réaliser manuellement.



Protection oculaire ..

Porter des lunettes de sécurité ou un masque de protection. Il est recommandé de mettre une douche oculaire à disposition sur les lieux de travail présentant un risque de contact avec les yeux.



Autres protections ...

Porter des vêtements résistants aux produits chimiques afin d'éviter tout contact avec la peau selon l'ampleur de l'exposition. Dans la plupart des situations de travail normales où l'exposition à cette substance ne peut pas être évitée pendant une durée limitée, le port d'un pantalon imperméable et d'un tablier fabriqué à base de tissu résistant aux produits chimiques ou d'une combinaison en polyéthylène (PE) est suffisant. Les combinaisons en PE doivent être éliminées après utilisation en cas de contamination. En cas d'exposition considérable ou prolongée, des combinaisons en tissu stratifié imperméable peuvent être nécessaires.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

Aspect	Crème solide (poudre)
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Sans objet
pH	Dispersion de 10 g/l dans l'eau : 7,0 à 25°C
Point de fusion/point de congélation	Se décompose
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Se décompose
Point d'éclair	Non déterminé

Groupe de matériel	–	Page 8 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité (solide/gaz)	Non hautement inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non déterminées
Pression de vapeur	Lénacile : $1,7 \times 10^{-9}$ Pa à 25°C (par extrapolation)
Densité de vapeur	Non déterminée
Densité relative	Non déterminée
Solubilité(s)	Densité : 0,555 g/cm ³ Solubilité du lénacile à 20°C dans: ethyl acetate 500 mg/l hexane 1.3 mg/l eau 2.9 mg/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	Lénacile : $\log K_{ow} = 1,7$ à 25°C
Température d'auto-inflammabilité	Environ 288°C
Température de décomposition	> 270°C
Viscosité	Non déterminée
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés oxydantes	Non oxydant

9.2. Autres informations

Miscibilité	Le produit est dispersible dans l'eau.
Énergie d'allumage minimale	< 10 mJ

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité	À notre connaissance, ce produit n'enregistre aucune réactivité particulière.
10.2. Stabilité chimique	Le produit est stable pendant la manipulation et le stockage normal à température ambiante.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune connue.
10.4. Conditions à éviter	Le chauffage du produit peut générer des vapeurs nocives et irritantes. Le produit peut être allumé par ex. par une flamme, une étincelle ou une surface très chaude.
10.5. Matières incompatibles	Aucune connue.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Voir sous-section 5.2.

♣ SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Information sur les effets toxicologiques	* = Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<u>Produit</u>	
Toxicité aiguë	Ce produit n'est pas considéré comme nocif par les expositions

Groupe de matériel	–	Page 9 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

uniques. * Cependant, il doit toujours être traité avec les soins habituels de la manipulation de produits chimiques. La toxicité aiguë du produit est mesurée comme suit :

Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 5 000 mg/kg
	- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 5 000 mg/kg
	- inhalation	CL ₅₀ , inhalation, rat : > 4,96 mg/l/4 h
Corrosion cutanée/irritation cutanée		Non irritant pour la peau. *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire		Non irritant pour les yeux. *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		Non sensibilisant pour la peau. *
Mutagénicité sur les cellules germinales		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour être mutagène. *
Carcérogénicité		Les résultats des tests sur les animaux sont équivoques : tumeur de la glande mammaire chez le rat (méthode OCDE 453), tumeur alvéolaire pulmonaire et adénome hépatocellulaire chez la souris (méthode OCDE 451).
Toxicité pour la reproduction		Le produit ne contient aucun ingrédient connu pour avoir des effets néfastes sur la reproduction. *
STOT – exposition unique		Peut causer une dépression du système nerveux et une irritation des voies respiratoires.
STOT – exposition répétée		Les éléments suivants ont été mesurés pour la substance active lénacile : Organe ciblé : foie DSENO: 500 ppm (40,6 mg/kg pc/j) dans une étude de 90 jours chez le rat (méthode OCDE 408) fondée sur la leucopénie et l'excrétion de protéines dans l'urine des mâles. *
Danger par aspiration		Le produit ne présente un risque de pneumonie par aspiration. *
Symptômes et effets, aigus et différés		Inconnu. Dans les essais sur des animaux, de légers symptômes non spécifiques ont été observés uniquement.
<u>Lénacile</u> Toxicocinétique, métabolisme et distribution		Le lénacile est rapidement absorbé et excrété, presque complètement en quelques jours. Il est uniformément distribué dans le corps et largement métabolisé. Il n'y a aucune preuve d'accumulation.
Toxicité aiguë		La substance n'est pas considérée comme nocive lors d'une seule exposition. * La toxicité aiguë est mesurée comme suit :
Voie(s) de pénétration	- ingestion	DL ₅₀ , voie orale, rat : > 5 000 mg/kg (méthode OCDE 423)

Groupe de matériel	–	Page 10 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

- peau	DL ₅₀ , voie cutanée, rat : > 2 000 mg/kg (méthode OCDE 402) *
- inhalation	CL ₅₀ , inhalation rat : > 5,12 mg/l/4 h (méthode OCDE 403) *
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritant pour la peau (méthode OCDE 404). *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant pour les yeux (méthode OCDE 405). *
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant pour la peau (méthode OCDE 406). *
<u><i>Diisopropylnaphtalènesulfonate de sodium</i></u>	
Toxicité aiguë	La substance est nocive par inhalation et par ingestion.
Voie(s) de pénétration	- ingestion DL ₅₀ , voie orale, rat : > 600 mg/kg
	- peau DL ₅₀ , voie cutanée, rat : non disponible
	- inhalation CL ₅₀ , inhalation, rat : non disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Peut être légèrement irritant pour la peau. *
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Ne devrait pas être sensibilisant sur la base de l'évaluation QSAR. *
STOT – exposition unique	Irritant pour les voies respiratoires.

♣ SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. **Toxicité** Le produit est un herbicide et devrait donc être nocif pour toutes les plantes vertes. Il est considéré comme non toxique pour les poissons, les invertébrés aquatiques, les oiseaux, les insectes et les micro-organismes et les macro-organismes du sol.

La ecotoxicité du produit est mesurée comme suit :

- Poisson	Truite arc-en-ciel (<i>Salmo gairdneri</i>)	96-h CL ₅₀ : > 2,63 mg/l
- Invertébrés	Daphnies (<i>Daphnia magna</i>)	48-h CE ₅₀ : > 3,53 mg/l
- Algues	Algues vertes (<i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	72-h CE _{b, 50} : 0,0084 mg/l
- Insectes	Abeilles (<i>Apis mellifera</i>)	48-h DL ₅₀ par voie orale : > 100 µg/abeille 48-h DL ₅₀ contact : > 100 µg/abeille

12.2. **Persistance et dégradabilité** Le **lénacile** est modérément persistant dans l'environnement. Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à plusieurs semaines dans le sol et l'eau aérobies. La dégradation est principalement microbiologique.

Le produit contient de petites quantités d'autres composants non immédiatement biodégradables, lesquels peuvent ne pas être

Groupe de matériel	–	Page 11 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

dégradables dans les usines de traitement des eaux usées.

12.3. **Potentiel de bioaccumulation** Voir section 9 concernant le coefficient de partage octanol-eau.

La bioaccumulation du **lénacile** n'est pas attendue.

12.4. **Mobilité dans le sol** Dans des conditions normales, le **lénacile** a une mobilité modérée dans le sol.

12.5. **Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucun des ingrédients ne répond aux critères qui définissent les produits PBT ou vPvB.

12.6. **Autres effets néfastes** Aucun autre effet dangereux pour l'environnement n'est connu.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. **Méthodes de traitement des déchets** Les quantités de substances restantes et les emballages vides, mais sales, doivent être considérés comme des déchets dangereux.

L'élimination des déchets et des emballages doit toujours s'effectuer conformément à l'ensemble des réglementations locales en vigueur.

Élimination du produit Conformément à la Directive cadre sur les déchets (2008/98/CE), les possibilités de réutilisation ou de retraitement doivent être envisagées en premier lieu. Si cela n'est pas possible, la substance peut être éliminée par acheminement vers une usine agréée de destruction de produits chimiques ou par incinération contrôlée avec épuration des fumées.

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires, les aliments pour animaux ou le grain lors du stockage ou de l'élimination. Ne pas déverser dans les réseaux d'égouts.

Élimination des emballages Il est recommandé d'envisager les méthodes d'élimination possibles dans l'ordre suivant :

1. La réutilisation ou le recyclage doivent être envisagés en premier lieu. La réutilisation est interdite sauf par le titulaire de l'homologation. S'ils sont proposés pour le recyclage, les conteneurs doivent être vidés et faire l'objet d'un triple rinçage (ou équivalent). Ne pas déverser l'eau de rinçage dans les réseaux d'égouts.
2. Une incinération contrôlée avec épuration des fumées est possible pour les matériaux d'emballage combustibles.
3. La livraison des emballages à un service agréé pour l'élimination des déchets dangereux.
4. L'élimination dans une décharge ou l'incinération à ciel ouvert ne doivent constituer que des solutions de dernier recours. En cas d'élimination dans une décharge, les conteneurs doivent être entièrement vidés, rincés et perforés afin de les rendre inutilisables. En cas d'incinération, se tenir à l'écart de la fumée.

Groupe de matériel	–	Page 12 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classification ADR/RID/IMDG/IATA/ICAO

- 14.1. **Numéro ONU** 3077
- 14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies** Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (lénacile)
 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (lenacil)
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport** 9
- 14.4. **Groupe d'emballage** III
- 14.5. **Dangers pour l'environnement** .. Polluant marin
 Marine pollutant
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut endommager la santé. Ne pas déverser dans l'environnement.
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au code IBC** Ce produit ne doit pas être transporté en vrac par bateau.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 15.1. **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** Catégorie Seveso (Directive 2012/18/UE) : dangereux pour l'environnement
 Dir. 92/85/CEE: L'employeur évalue le degré et la durée de l'exposition sur le lieu de travail et tout effet éventuel sur les femmes enceintes travaillant avec ce produit, et décide quelles mesures doivent être prises.
 Les personnes âgées de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit.
 Tous les ingrédients sont couverts par les directives européennes relatives aux produits chimiques.
- 15.2. **Évaluation de la sécurité chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour ce produit.

♣ SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

- Modifications appropriées de la fiche de données de sécurité De nombreux changements ont été apportés pour adapter le format de la fiche de données de sécurité, mais ils ne comportent pas d'informations nouvelles sur les propriétés dangereuses.

Groupe de matériel	–	Page 13 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

Liste des abréviations	ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
	AOEL	Acceptable Operator Exposure Level (niveau d'exposition acceptable de l'opérateur)
	CAS	Chemical Abstracts Service (numéro de registre de la substance)
	DNEL	Derived No Effect Level (dose dérivée sans effet)
	CE	Communauté Européenne
	CE _{b,50}	Concentration d'effet 50 % basée sur la biomasse
	CL ₅₀	Concentration létale 50 %
	Directives MARPOL	établies par l'International Maritime Organisation (IMO) pour la prévention de la pollution Marine
	DL ₅₀	Dose létale 50 %
	DSENO	Dose Sans Effet Nocif Observable
	EFSA	European Food Safety Authority (Autorité Européenne de Sécurité Alimentaire)
	EINECS	European INventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques existantes)
	GHS	Globally Harmonized classification and labelling System of chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques), Cinquième édition révisée en 2013
	HSE	Health and Safety Executive, UK
	IBC	Code International Bulk Chemical (Code international des produits chimiques en vrac)
	ISO	International Organisation for Standardization (organisation internationale pour la standardisation)
	IUPAC	International Union of Pure and Applied Chemistry (Union internationale de la chimie pure et appliquée)
	MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
	n.o.s.	Not otherwise specified
	n.s.a.	Non spécifié par ailleurs
	OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
	OMS	Organisation Mondiale de la Santé
	OSHA	Occupational Safety and Health Administration
	PBT	Persistent, Bioaccumulative, Toxic (rémanent, bioaccumulatif, toxique)
	PCV	Paiement Contre Vérification
	PEL	Personal Exposure Limit (valeur limite d'exposition)
	PNEC	Predicted No Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
	QSAR	Quantitative Structure-Activity Relationship (relation quantitative structure-activité)
	Reg.	Réglementation
	SGH	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
	STOT	Specific Target Organ Toxicity

Groupe de matériel	–	Page 14 sur 14
Nom du produit	VENZAR 80 WP	Janvier 2020

	(toxicité spécifique d'organe cible)
TLV	Threshold Limit Value (valeur limite du seuil)
TWA	Time Weighted Average (temps moyen pondéré)
vPvB	very Persistent, very Bioaccumulative (très rémanent, très bioaccumulatif)
WEL	Workplace Exposure Limit (limite d'exposition professionnelle)
WP	Wettable Powder (poudre mouillable)

Références Les données mesurées sur ce produit sont des données d'entreprise non publiées. Les données sur les ingrédients sont disponibles dans la littérature officielle et sont accessibles depuis plusieurs emplacements.

Méthode utilisée pour la classification Cancérogénicité : méthode de calcul
 Dangers pour le milieu aquatique : données de test

Mentions de danger utilisées H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils sur la formation Ce produit doit être utilisé uniquement par des personnes qui connaissent ses propriétés dangereuses et qui ont été formées aux mesures de sécurité requises.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont jugées fiables et précises mais l'utilisation du produit peut varier et des situations non prévues par FMC Corporation peuvent exister. L'utilisateur de ce produit doit vérifier la validité de ces informations dans les circonstances spécifiques dans lesquelles il compte l'utiliser.

Préparé par : FMC Agricultural Solutions A/S / GHB